

**PHOLIEN** (*Julien - Lambert - Jean - Louis*),  
Procureur du Roi (Etterbeek, 26.2.1892 —  
Genval, 10.6.1933). Fils de Nicolas-Louis-Al-  
phonse et de Declercq, Julienne-Mathilde ;  
époux de Bellini, Giusseppina.

Pholien avait commencé ses études de droit à l'Université libre de Bruxelles et les poursuivait à Bologne, quand l'invasion de la Belgique par les troupes allemandes en août 1914 le firent s'engager, en qualité de volontaire de guerre, et incorporer, dès le 4 août, au 14<sup>e</sup> régiment de ligne. Blessé, il fut, le 22 octobre suivant, envoyé en Angleterre, où il serait réformé le 13 février 1915. Il s'en alla poursuivre ses études à l'Université de Bologne où lui fut délivré, le 8 juin 1915, un diplôme de docteur en droit qui serait reconnu en Belgique par un arrêté royal du 25 novembre 1920.

De juillet 1915 à juillet 1916, Pholien enseigne au Lycée du Havre. De juillet 1916 à octobre 1917, il est directeur aux Établissements Ginet à Paris. Il se livre ensuite à des activités commerciales indépendantes.

Le 8 mai 1920, il épouse Giuseppina Bellini, fait bientôt reconnaître la validité par équivalence de son diplôme bolonais et entre au service de la Colonie belge du Congo, à titre de magistrat à titre provisoire, le 5 septembre 1922. Parti de Southampton le 29 septembre, il arrive au Congo le 24 octobre et est aussitôt désigné pour remplir les fonctions de chef des services de la Justice et de l'Enseignement du Katanga. Mais, le 15 août 1923, il est remis à la disposition du Procureur général près la Cour d'Appel d'Élisabethville qui, peu après (2 mars 1924) l'affectera au Parquet de Kabinda. Il en descendra, fin de terme, à Boma, pour s'y embarquer, le 25 octobre 1924, sur le *Thysville* et arriver à Anvers à la mi-novembre. A l'expiration de son congé normal, il est nommé, par décret du 19 mars 1925, substitut du Procureur du Roi à titre définitif près le Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Léopoldville.

Reparti d'Anvers le 16 mai 1925, Pholien arrive à Boma le 1<sup>er</sup> juin suivant. Le 18 juillet, il se voit désigné, par mesure provisoire et pour besoins urgents, pour remplir les fonctions de juge du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Léopoldville. En mai 1927, il est désigné pour remplir les fonctions de procureur du Roi près la même juridiction et, peu après, pour remplir celles de juge-président du Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Boma et, accessoirement, celles de conseiller suppléant à la Cour d'Appel. Autorisé sur certificat médical à rentrer en congé anticipatif pour raisons de santé, il se rembarque le 26 octobre 1927.

Il reprend bord, à Anvers, le 9 octobre 1928, arrive à Banane le 25 et est désigné par ordonnance du même jour, par mesure provisoire et pour besoins urgents, comme substitut du Procureur du Roi près le Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Coquilhatville. Mais un arrêté royal du 21 janvier 1929 le nomme Procureur du Roi près le Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Boma. C'est à Boma qu'il se rembarque le 13 août 1931, mis en congé anticipé, une fois encore, pour raisons de santé. A l'expiration de son congé normal, il sera mis en congé prolongé pour raisons de santé, toujours, et, le 1<sup>er</sup> juin 1932, relevé à sa demande, et pour les mêmes raisons, de son grade et de ses fonctions.

Il s'éteint à Genval le 11 juin 1933, chevalier de l'Ordre royal du Lion, porteur de l'Étoile de service en argent à trois raies, de la Médaille de l'Yser, de la Médaille commémorative de 1914-1918 et de la Médaille de la Victoire, ainsi que de deux chevrons de front.

18 juin 1956.  
J.-M. Jadot.